## Eaux et usages de faux de la part du président de la S.A.S.

Par phil33480

Bonjour à tous et toutes,

Nous sommes 3 associés dans une S.A.S. et voulant céder à titre gratuit nos parts, au Président (avec lequel nous somme fâchés et plus aucun contact), les 2 associés minoritaires que nous sommes, avons eu la désagréable surprise de découvrir que le Président avait fait des faux au niveau des Cessions de Droits Sociaux.

En effet, alors que nous avions demandé au cabinet comptable la marche a suivre pour cette cession, celui ci nous a envoyé des Cessions de Droits Sociaux, stipulant que nous avions déjà "vendus" nos parts, avec comme cessionnaires lui-même (le Président) et sa mère, hors il s'avère que JAMAIS les 2 associés minoritaires que nous sommes n'avons vendus ni signés ce genre de document !!! Après vérification, nous avons découvert que nos signatures avaient été "piquées" sur les statuts (par superposition, celles ci "tombent pile poil" pareille !!!), et ensuite apposées sur les Cessions !!!. Le comptable en a était informé et a pris note de ces faux. Notre question est de savoir quels sont les risques qu'encourt le Président si nous décidons de porter plainte pour, par exemple : faux et usage de faux, ... ? Si toutefois ce sont les termes !

Merci à tous et toutes pour vos réponses.